



INSCRIPTIONS AU TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT

Publication du 1^{er} Trimestre des collectivités affiliées
au Centre de Gestion de la Manche

AU TITRE DE L'ANNEE 2024

Catégorie : A

FILIERE : administrative

CADRE D'EMPLOIS DES ATTACHES TERRITORIAUX

Agent	Collectivité	Grade d'avancement	Ordre de mérite	Examen professionnel	Observation(s)
Mme ANGER-VALOGNES Floriane	VILLE DE LA HAGUE	attaché principal	1	Non	Conditions remplies à compter du 16/01/24
M. PARIS Guillaume	VILLE DE SAINT-JAMES	attaché principal	1	Oui	

FILIERE : sanitaire et sociale

CADRE D'EMPLOIS DES ASSISTANTS TERRITORIAUX SOCIO-EDUCATIFS

Agent	Collectivité	Grade d'avancement	Ordre de mérite	Examen professionnel	Observation(s)
Mme MILCENT Aurélie	CCAS DE SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET	assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	1	Non	

FILIERE : technique

CADRE D'EMPLOIS DES INGENIEURS TERRITORIAUX

Agent	Collectivité	Grade d'avancement	Ordre de mérite	Examen professionnel	Observation(s)
M. MAMMERI Rachid	SYNDICAT MIXTE MANCHE NUMERIQUE	ingénieur hors classe	1	Non	Conditions remplies à compter du 01/02/2024
M. SUGY Benjamin	COMMUNAUTE DE COMMUNES COTE OUEST CENTRE MANCHE	ingénieur principal	1	Non	

Catégorie : B

FILIERE : administrative

CADRE D'EMPLOIS DES REDACTEURS TERRITORIAUX

Agent	Collectivité	Grade d'avancement	Ordre de mérite	Examen professionnel	Observation(s)
Mme VILDEY Florence	COMMUNAUTE DE COMMUNES COTE OUEST CENTRE MANCHE	rédacteur principal de 1ère classe	1	Non	
Mme GOURDEL Brigitte	COMMUNE DE BEAUCHAMPS	rédacteur principal de 1ère classe	1	Non	
Mme GOURDEL Brigitte	COMMUNE DE LA MOUCHE	rédacteur principal de 1ère classe	1	Non	
M. MONCEL Laurent	COMMUNE DE LE LOREY	rédacteur principal de 1ère classe	1	Non	
Mme BOURDEL Sophie	SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA MANCHE	rédacteur principal de 1ère classe	1	Non	
M. MONCEL Laurent	VILLE DE SAINT-SAUVEUR-VILLAGES	rédacteur principal de 1ère classe	1	Non	
Mme NICOLEAU Manuela	CCAS DE LA HAGUE	rédacteur principal de 2ème classe	1	Non	
Mme LE MOIGNE Géraldine	VILLE DE BOURGVALLEES	rédacteur principal de 2ème classe	1	Non	
Mme OLLIVIER-HEBERT Marielle	VILLE DE BRICQUEBEC-EN-COTENTIN	rédacteur principal de 2ème classe	1	Non	Conditions remplies à compter du 01/12/2024

FILIERE : animation

CADRE D'EMPLOIS DES ANIMATEURS TERRITORIAUX

Agent	Collectivité	Grade d'avancement	Ordre de mérite	Examen professionnel	Observation(s)
Mme CANIOU Nadège	VILLE DE SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET	animateur principal de 1ère classe	1	Non	

FILIERE : culturelle

CADRE D'EMPLOIS DES ASSISTANTS DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES

Agent	Collectivité	Grade d'avancement	Ordre de mérite	Examen professionnel	Observation(s)
Mme LEMETAYER Aurélie	VILLE DE DONVILLE-LES-BAINS	assistant de conservation principal de 1ère classe	1	Oui	

FILIERE : culturelle

CADRE D'EMPLOIS DES ASSISTANTS TERRITORIAUX D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

Agent	Collectivité	Grade d'avancement	Ordre de mérite	Examen professionnel	Observation(s)
M. CORBET Stanislas	VILLE DE LA HAGUE	assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	1	Non	

FILIERE : sportive

CADRE D'EMPLOIS DES EDUCATEURS TERRITORIAUX DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES

Agent	Collectivité	Grade d'avancement	Ordre de mérite	Examen professionnel	Observation(s)
M. DAVENET Thierry	SAINT-LO AGGLO	éducateur des APS principal de 1ère classe	1	Non	
M. LEMOIGNE Brice	SAINT-LO AGGLO	éducateur des APS principal de 2ème classe	1	Non	

FILIERE : technique**CADRE D'EMPLOIS DES TECHNICIENS TERRITORIAUX**

Agent	Collectivité	Grade d'avancement	Ordre de mérite	Examen professionnel	Observation(s)
M. MARTIN Raphaël	VILLE DE CARENTAN-LES-MARAIS	technicien principal de 1ère classe	1	Non	

Catégorie : C

FILIERE : administrative

CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX					
Agent	Collectivité	Grade d'avancement	Ordre de mérite	Examen professionnel	Observation(s)
Mme AUGUSTE Nadia	COMMUNAUTE DE COMMUNES COTE OUEST CENTRE MANCHE	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	1	Non	
Mme LECONTE Virginie	COMMUNAUTE DE COMMUNES COTE OUEST CENTRE MANCHE	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	2	Non	
Mme DUBREIL Carine	COMMUNE DE CROLLON	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	1	Non	Agent intercommunal : CROLLON (12h/35h) et SAINT-LAURENT-DE-TERREGATTE (24h30/35h)
Mme PINEAU Laëtitia	COMMUNE DE GENETS	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	1	Non	
Mme THUILLET-THOMASSE Annie	COMMUNE DE MONTMARTIN-SUR-MER	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	1	Non	
Mme LAURENCE Clarisse	COMMUNE DE MONTMARTIN-SUR-MER	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	2	Non	
Mme VASSELIN Valérie	COMMUNE DE NOUAINVILLE	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	1	Non	
Mme GODIN Milène	COMMUNE DE SAINT-CLAIR-SUR-L'ELLE	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	1	Non	Conditions remplies à compter du 17/02/2024
Mme DUBREIL Carine	COMMUNE DE SAINT-LAURENT-DE-TERREGATTE	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	1	Non	Agent intercommunal : CROLLON (12h/35h) et SAINT-LAURENT-DE-TERREGATTE (24h30/35h)
Mme MAUMINOT Tiphaine	SAINT-LO AGGLO	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	1	Non	Conditions remplies à compter du 01/07/2024
Mme BOITARD Sophie	SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA MANCHE	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	1	Non	Conditions remplies à compter du 01/05/2024
Mme PUISNEY BELLINI Françoise	SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA MANCHE	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	2	Non	Conditions remplies à compter du 01/07/2024
Mme BLONDEL Sandrine	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CAMPING DE DONVILLE-LES-BAINS - GRANVILLE	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	1	Non	
Mme LAMBERTON Roselyne	SYNDICAT MIXTE DU PNR DES MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	1	Non	
Mme NICOLLE Françoise	VILLE DE BOURGVALLEES	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	1	Non	Conditions remplies à compter du 01/07/2024
Mme FAUNY Karine	VILLE DE CARENTAN-LES-MARAIS	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	1	Non	Conditions remplies à compter du 01/12/2024
Mme SAINT-LO Laëtitia	VILLE DE CREANCES	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	1	Non	Conditions remplies à compter du 01/06/2024
Mme REVERT Fabienne	VILLE DE LA HAGUE	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	1	Non	
Mme WITTEMBERG Michelle	VILLE DE LA HAGUE	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	2	Non	
Mme DUBOST Agnès	VILLE DE LA HAGUE	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	3	Non	Conditions remplies à compter du 01/03/2024
Mme POIRIER Annie	VILLE DE LA HAGUE	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	4	Non	Conditions remplies à compter du 01/03/2024

CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX

Agent	Collectivité	Grade d'avancement	Ordre de mérite	Examen professionnel	Observation(s)
Mme NICOLLE Aurore	COMMUNAUTE DE COMMUNES COTE OUEST CENTRE MANCHE	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	1	Non	
Mme LECAPLAIN Sandrine	COMMUNAUTE DE COMMUNES COTE OUEST CENTRE MANCHE	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	2	Non	
Mme BLAIZOT Linda	COMMUNE DE QUETTEHOU	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	1	Non	
Mme FAGARD Valérie	COMMUNE DE QUETTEHOU	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	2	Non	Conditions remplies à compter du 01/06/2024
Mme COISPEL Martine	COMMUNE DE SOTTEVAST	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	1	Non	Conditions remplies à compter du 05/06/2024
Mme HAREL Sandrine	SAINT-LO AGGLO	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	1	Non	Conditions remplies à compter du 01/05/2024
Mme LAFITTE Caroline	SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA MANCHE	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	1	Non	
Mme UNTRAU Colette	VILLE DE SAINT-PAIR-SUR- MER	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	1	Non	Conditions remplies à compter du 04/12/2024

FILIERE : animation

CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION

Agent	Collectivité	Grade d'avancement	Ordre de mérite	Examen professionnel	Observation(s)
M. DANLOS Olivier	SAINT-LO AGGLO	adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	1	Non	Conditions remplies à compter du 01/07/2024
Mme DUBOURG Angélique	VILLE DE CARENTAN-LES- MARAIS	adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	1	Non	Conditions remplies à compter du 01/12/2024
M. DERSOIR Mickaël	VILLE DE SAINT-JAMES	adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	1	Non	
Mme ANJOT Sylvie	VILLE DE SAINT-SAUVEUR- LE-VICOMTE	adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	1	Non	
Mme PETIT-ETIENNE Lucie	COMMUNAUTE DE COMMUNES COTE OUEST CENTRE MANCHE	adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	1	Non	
Mme MARIE Aline	COMMUNAUTE DE COMMUNES COTE OUEST CENTRE MANCHE	adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	2	Non	
M. BIDOYEN Hervé	VILLE DE CARENTAN-LES- MARAIS	adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	1	Non	

FILIERE : culturelle

CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TERRITORIAUX DU PATRIMOINE

Agent	Collectivité	Grade d'avancement	Ordre de mérite	Examen professionnel	Observation(s)
Mme LEMAITRE Stéphanie	VILLE DE BRICQUEBEC-EN- COTENTIN	adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	1	Non	

FILIERE : sanitaire et sociale

CADRE D'EMPLOIS DES AGENTS SOCIAUX TERRITORIAUX

Agent	Collectivité	Grade d'avancement	Ordre de mérite	Examen professionnel	Observation(s)
Mme LAGOUTTE Véronique	CCAS DE LA HAGUE	agent social principal de 1ère classe	1	Non	
Mme DELENTE Carole	CCAS DE LA HAGUE	agent social principal de 2ème classe	1	Non	
Mme MACEL Mélanie	CCAS DE LA HAGUE	agent social principal de 2ème classe	2	Non	Conditions remplies à compter du 01/03/2024
Mme BRISSET Amélie	CCAS DES PIEUX	agent social principal de 2ème classe	1	Non	
Mme TIREL Jocelyne	CCAS DES PIEUX	agent social principal de 2ème classe	2	Non	

FILIERE : sanitaire et sociale

CADRE D'EMPLOIS DES AGENTS TERRITORIAUX SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES

Agent	Collectivité	Grade d'avancement	Ordre de mérite	Examen professionnel	Observation(s)
Mme BRAULT Jacqueline	COMMUNE DE SAINT-AUBIN-DE-TERREGATTE	agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	1	Non	
Mme CHANTELOT Christine	VILLE DE CARENTAN-LES-MARAIS	agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	1	Non	
Mme JACQUELIN Nathalie	VILLE DE PONT-HEBERT	agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	1	Non	Conditions remplies à compter du 12/02/2024

FILIERE : sanitaire et sociale

CADRE D'EMPLOIS DES AUXILIAIRES DE SOINS TERRITORIAUX

Agent	Collectivité	Grade d'avancement	Ordre de mérite	Examen professionnel	Observation(s)
Mme DELABARE Justine	CCAS DE LA HAGUE	auxiliaire de soins principal de 1ère classe	1	Non	

CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX

Agent	Collectivité	Grade d'avancement	Ordre de mérite	Examen professionnel	Observation(s)
M. LORANT Philippe	COMMUNAUTE DE COMMUNES COTE OUEST CENTRE MANCHE	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	Non	
Mme LHOTELLIER Anne-Marie	COMMUNAUTE DE COMMUNES COTE OUEST CENTRE MANCHE	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	2	Non	Agent intercommunal : COMMUNAUTE DE COMMUNES COTE OUEST CENTRE MANCHE (1h33/35h) et SYNDICAT SCOLAIRE DE FEUGERES - SAINT-MARTIN-D'AUBIGNY – MARCHESIEUX (30h/35h)
M. SIMON Sébastien	COMMUNAUTE DE COMMUNES COTE OUEST CENTRE MANCHE	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	3	Non	Agent intercommunal : COMMUNAUTE DE COMMUNES COTE OUEST CENTRE MANCHE (29h/35h) et GOUVILLE-SUR-MER (10h/35h)
M. HOUSSIN Eric	COMMUNE DE BOURGUENOLLES	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	Non	Agent intercommunal : BOURGUENOLLES (14h/35h), LA LANDE D'AIROU (15h30/35h) et LA TRINITE (10h/35h)
M. COUEFFE Mickaël	COMMUNE DE BREVILLE-SUR-MER	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	Non	
Mme GOURMELEN Patricia	COMMUNE DE BREVILLE-SUR-MER	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	2	Non	
Mme LEPOTIER Véronique	COMMUNE DE LA CHAISE-BAUDOIN	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	Non	
M. HOUSSIN Eric	COMMUNE DE LA LANDE-D'AIROU	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	Non	Agent intercommunal : BOURGUENOLLES (14h/35h), LA LANDE D'AIROU (15h30/35h) et LA TRINITE (10h/35h)
M. HOUSSIN Eric	COMMUNE DE LA TRINITE	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	Non	Agent intercommunal : BOURGUENOLLES (14h/35h), LA LANDE D'AIROU (15h30/35h) et LA TRINITE (10h/35h)
Mme LERASLE Sylvie	COMMUNE DE LE MONT-SAINT-MICHEL	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	Non	Conditions remplies à compter du 01/03/2024
Mme LEPREVOST Patricia	COMMUNE DE LES MOITIERS-D'ALLONNE	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	Non	Conditions remplies à compter du 01/04/2024
Mme LECERF Marie-Christine	COMMUNE DE MARTINVEST	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	Non	
Mme BUNEL Véronique	COMMUNE DE SAINT-AUBIN-DE-TERREGATTE	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	Non	
Mme GAUTIER Annick	COMMUNE DE SAINT-LAURENT-DE-TERREGATTE	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	Non	

CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX

Agent	Collectivité	Grade d'avancement	Ordre de mérite	Examen professionnel	Observation(s)
M. VALLOGNES Jean-Louis	COMMUNE DE SAINT-PIERRE-EGLISE	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	Non	Conditions remplies à compter du 01/04/2024
Mme REBILLON Catherine	COMMUNE DE SAINT-PLANCHERS	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	Non	
M. MARJO David	COMMUNE DE TOLLEVAST	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	Non	
M. ENGUERRAND Benoît	SAINT-LO AGGLO	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	Non	Conditions remplies à compter du 01/07/2024
M. LEBRETON Sebastien	SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA MANCHE	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	Non	
M. QUESNEL Anthony	SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA MANCHE	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	2	Non	
Mme LHOTELLIER Anne-Marie	SYNDICAT SCOLAIRE DE FEUGERES - SAINT-MARTIN-D'AUBIGNY - MARCHESIEUX	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	Non	Agent intercommunal : COMMUNAUTE DE COMMUNES COTE OUEST CENTRE MANCHE (1h33/35h) et SYNDICAT SCOLAIRE DE FEUGERES - SAINT-MARTIN-D'AUBIGNY – MARCHESIEUX (30h/35h)
Mme CHARDINNE Bernadette	VILLE DE BOURGVALLEES	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	Non	Conditions remplies à compter du 01/07/2024
M. LABBE Sébastien	VILLE DE BRICQUEBEC-EN-COTENTIN	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	Non	Conditions remplies à compter du 01/08/2024
M. GILLES Christophe	VILLE DE CARENTAN-LES-MARAIS	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	Non	
Mme MONTIGNY Madeleine	VILLE DE CARENTAN-LES-MARAIS	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	2	Non	
M. PASQUETTE Gilles	VILLE DE CARENTAN-LES-MARAIS	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	3	Non	
M. LELANDAIS Olivier	VILLE DE CARENTAN-LES-MARAIS	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	4	Non	Conditions remplies à compter du 01/12/2024
M. LEPETIT William	VILLE DE CARENTAN-LES-MARAIS	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	5	Non	Conditions remplies à compter du 01/12/2024
Mme FREMOND Nathalie	VILLE DE CREANCES	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	Non	Conditions remplies à compter du 01/06/2024
M. DAGUTS Sylvain	VILLE DE CREANCES	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	2	Non	Conditions remplies à compter du 21/10/2024
M. SIMON Sébastien	VILLE DE GOUVILLE-SUR-MER	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	Non	Agent intercommunal : COMMUNAUTE DE COMMUNES COTE OUEST CENTRE MANCHE (29h/35h) et GOUVILLE-SUR-MER (10h35h)
Mme JAMES Nathalie	VILLE DE GOUVILLE-SUR-MER	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	2	Non	
M. DEVISME David	VILLE DE LES PIEUX	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	Non	
M. MIGNOT David	VILLE DE LES PIEUX	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	2	Non	
Mme BOISLORET Martine	VILLE DE PERIERS	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	Non	

CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX

Agent	Collectivité	Grade d'avancement	Ordre de mérite	Examen professionnel	Observation(s)
Mme FELIX Pascale	VILLE DE PERIERS	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	2	Non	
M. JOUIN Bruno	VILLE DE PONT-HEBERT	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	Non	
M. CATHERINE Jacky	VILLE DE SAINTE-MERE-EGLISE	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	Non	
Mme PIOT Mélina	VILLE DE SAINTE-MERE-EGLISE	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	2	Non	
Mme SOREL Aurélie	VILLE DE SAINTE-MERE-EGLISE	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	3	Non	
M. OLIVIER Jean-Pierre	VILLE DE SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	Non	
Mme JULIENNE Marie	VILLE DE SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	2	Non	Conditions remplies à compter du 01/04/2024
M. CHEVALLIER Christophe	VILLE DE SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	3	Non	Conditions remplies à compter du 18/05/2024
Mme COUETTE Rose	VILLE DE SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	4	Non	Conditions remplies à compter du 01/09/2024
Mme BLONDIAUX Patricia	VILLE DE SAINT-PAIR-SUR-MER	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	Non	
Mme MITHOUARD Séverine	VILLE DE SAINT-PAIR-SUR-MER	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	2	Non	
Mme LAISNE Marie-Claude	VILLE DE SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	Non	
M. BELLEE Nicolas	COMMUNAUTE DE COMMUNES COTE OUEST CENTRE MANCHE	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	Non	
M. LEMESLE Olivier	COMMUNAUTE DE COMMUNES COTE OUEST CENTRE MANCHE	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	2	Non	
Mme DUREL Angélique	COMMUNAUTE DE COMMUNES COTE OUEST CENTRE MANCHE	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	3	Non	
M. LEBARBIER Jérôme	COMMUNE DE BAUDRE	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	Non	Conditions remplies à compter du 15/03/2024
M. EUDES Michel	COMMUNE DE BLOSVILLE	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	Non	Agent intercommunal : BLOSVILLE (14h22/35h), CARENTAN-LES-MARAIS (14h30/35h) et SAINTE-MERE-EGLISE (4h/35h)
Mme CALVIER Marie-Ange	COMMUNE DE CAROLLES	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	Non	
M. HOUCARD Philippe	COMMUNE DE MONTFARVILLE	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	Non	
M. LEFRANT Jérémy	COMMUNE DE MONTMARTIN-SUR-MER	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	Non	
Mme COSNEFROY Brigitte	COMMUNE DE NOUAINVILLE	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	Non	
M. BELLEE Dominique	COMMUNE DE RAUVILLE-LA-PLACE	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	Non	
Mme RENOUF Laurence	COMMUNE DE SAINT-LAURENT-DE-TERREGATTE	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	Non	
Mme BOITTIN Patricia	COMMUNE DE SAINT-LAURENT-DE-TERREGATTE	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	2	Non	

CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX

Agent	Collectivité	Grade d'avancement	Ordre de mérite	Examen professionnel	Observation(s)
M. POIRIER Benjamin	COMMUNE DE SAINT-PLANCHERS	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	Non	Conditions remplies à compter du 01/11/2024
Mme LEREVEREND Nathalie	COMMUNE DE TOLLEVAST	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	Non	
Mme BUNOUST Lina	COMMUNE DE TOLLEVAST	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	2	Non	Conditions remplies à compter du 14/12/2024
M. RAULT Matthieu	SAINT-LO AGGLO	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	Non	
M. JOUIN Johann	SAINT-LO AGGLO	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	2	Non	Conditions remplies à compter du 01/11/2024
M. MONTAGNE Romain	SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT ET D'ENTRETIEN DE LA SIENNE	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	Non	
Mme CATHERINE Séverine	VILLE DE BRICQUEBEC-EN-COTENTIN	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	Non	
Mme GUESDON Chantal	VILLE DE BRICQUEBEC-EN-COTENTIN	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	2	Non	
Mme LEHUBY Nelly	VILLE DE BRICQUEBEC-EN-COTENTIN	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	3	Non	Conditions remplies à compter du 04/09/2024
M. MASSIER Dylan	VILLE DE CARENTAN-LES-MARAIS	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	Non	
M. ROBERT Jérôme	VILLE DE CARENTAN-LES-MARAIS	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	2	Non	
M. EUDES Michel	VILLE DE CARENTAN-LES-MARAIS	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	3	Non	Agent intercommunal : BLOSVILLE (14h22/35h), CARENTAN-LES-MARAIS (14h30/35h) et SAINTE-MERE-EGLISE (4h/35h)
M. LUCAS Bertrand	VILLE DE GOUVILLE-SUR-MER	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	Non	Conditions remplies à compter du 01/06/2024
Mme MOREL Margaux	VILLE DE LA HAGUE	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	Non	
Mme LEPARMENTIER Laure	VILLE DE LA HAGUE	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	2	Non	
M. LEBLED Sébastien	VILLE DE LA HAGUE	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	3	Non	
Mme LEMARQUAND Nadine	VILLE DE LA HAGUE	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	4	Non	Conditions remplies à compter du 25/02/2024
Mme RUEN Nathalie	VILLE DE LA HAGUE	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	5	Non	Conditions remplies à compter du 01/03/2024
Mme LECAUCHOIS Florence	VILLE DE PONT-HEBERT	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	Non	
M. LE BRUMAN François	VILLE DE SAINTE-MERE-EGLISE	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	Non	
M. EUDES Michel	VILLE DE SAINTE-MERE-EGLISE	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	2	Non	Agent intercommunal : BLOSVILLE (14h22/35h), CARENTAN-LES-MARAIS (14h30/35h) et SAINTE-MERE-EGLISE (4h/35h)
Mme DONFRONT Valérie	VILLE DE SAINT-JAMES	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	Non	

CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX

Agent	Collectivité	Grade d'avancement	Ordre de mérite	Examen professionnel	Observation(s)
Mme CHOISY Reine-Marie	VILLE DE SAINT-JEAN-D'ELLE	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	Non	
M. DUBOIS Claude	VILLE DE SAINT-PAIR-SUR-MER	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	Non	
M. VICLIN Olivier	VILLE DE SAINT-PAIR-SUR-MER	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	2	Non	
Mme HEBERT Brigitte	VILLE DE SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	Non	

CADRE D'EMPLOIS DES AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX

Agent	Collectivité	Grade d'avancement	Ordre de mérite	Examen professionnel	Observation(s)
Mme LEPESQUEUX Sandra	COMMUNE DE MARTINVEST	agent de maîtrise principal	1	Non	
M. LEVALLOIS Joachim	VILLE DE LA HAGUE	agent de maîtrise principal	1	Non	
Mme LASSERRE Nathalie	VILLE DE LA HAGUE	agent de maîtrise principal	2	Non	
Mme NOSTER Fabienne	VILLE DE LA HAGUE	agent de maîtrise principal	3	Non	
M. BUISSON Cédric	VILLE DE LA HAGUE	agent de maîtrise principal	4	Non	
Mme LEFAIX Lydie	VILLE DE LA HAGUE	agent de maîtrise principal	5	Non	
M. FLAMBART Régis	VILLE DE LA HAGUE	agent de maîtrise principal	6	Non	Conditions remplies à compter du 01/10/2024
M. LANGLOIS Alain	VILLE DE LA HAGUE	agent de maîtrise principal	7	Non	Conditions remplies à compter du 01/10/2024
Mme HOCHET Sylvie	VILLE DE LA HAGUE	agent de maîtrise principal	8	Non	Conditions remplies à compter du 01/10/2024
M. BESNARD Christophe	VILLE DE LA HAGUE	agent de maîtrise principal	9	Non	Conditions remplies à compter du 01/10/2024
Mme ALET Sylvie	VILLE DE LA HAGUE	agent de maîtrise principal	10	Non	Conditions remplies à compter du 01/10/2024
M. CAUVIN Joël	VILLE DE LA HAGUE	agent de maîtrise principal	11	Non	Conditions remplies à compter du 01/10/2024
M. LAGOUTTE Lucien	VILLE DE LA HAGUE	agent de maîtrise principal	12	Non	Conditions remplies à compter du 01/10/2024
Mme GOSSELIN Françoise	VILLE DE LA HAGUE	agent de maîtrise principal	13	Non	Conditions remplies à compter du 01/10/2024
M. DELACOTTE Michel	VILLE DE LA HAGUE	agent de maîtrise principal	14	Non	Conditions remplies à compter du 01/10/2024
Mme LABBEY Catherine	VILLE DE LA HAGUE	agent de maîtrise principal	15	Non	Conditions remplies à compter du 01/10/2024
M. HANQUEZ Guillaume	VILLE DE SAINT-PAIR-SUR-MER	agent de maîtrise principal	1	Non	
M. CHATEL David	VILLE DE SAINT-PAIR-SUR-MER	agent de maîtrise principal	2	Non	

VILLE DE LA HAGUE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE
Année 2024

CADRE D'EMPLOIS des ATTACHES TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE d'attaché principal

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°87-1099 du 30/12/1987, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,
Vu la délibération en date du 20/02/2024 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 24/12/2020 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'attaché principal est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme ANGER-VALOGNES Floriane	attaché	attaché principal	par ancienneté	1	Conditions remplies à compter du 16/01/24

Promouvables :

Nombre de femmes : 1
Nombres d'hommes : 0
Total : 1

Promus :

Nombre de femmes : 1
Nombres d'hommes : 0
Total : 1

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à LA HAGUE

Le 27/02/2024

Manuela MAHIER

Le Maire



Tél. 02 33 01 53 33 - Fax. 02 33 01 93 48

Courriel courrier@lahague.com - Site www.lahague.com

Toute correspondance devra être adressée impersonnellement à :

Mme le maire de La Hague

8 rue des Tohagues - B.P. 217 - Beaumont-Hague 50442 LA HAGUE Cedex

COMMUNE NOUVELLE DE SAINT-JAMES



TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE ANNEE 2024
--

CADRE D'EMPLOIS des ATTACHES TERRITORIAUX
pour l'accès au grade d'attaché principal

Le Maire,

Vu le code général de la fonction publique,
 Vu le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,
 Vu la délibération n° 2017 X 24 du 30 octobre 2017, fixant les quotas d'avancement de grade,
 Vu l'arrêté du 1^{er} juin 2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2026,

Arrête

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'attaché principal est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau
<i>M. PARIS Guillaume</i>	attaché	attaché principal	après examen professionnel	1

Promouvables :

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

Total : 1

Promus :

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

Total : 1

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SAINT-JAMES, le 5 janvier 2024
 Le Maire,

David JUQUIN



CCAS DE SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2024

**CADRE D'EMPLOIS des ASSISTANTS TERRITORIAUX SOCIO-ÉDUCATIFS
pour l'accès au GRADE de assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle**

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2017-901 du 09/05/2017, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs,
Vu la délibération en date du fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 18/02/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2025,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme MILCENT Aurélie	assistant socio-éducatif	assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	par ancienneté	1	

Promouvables :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1**Promus :**

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1**Article 2 : Recours**

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

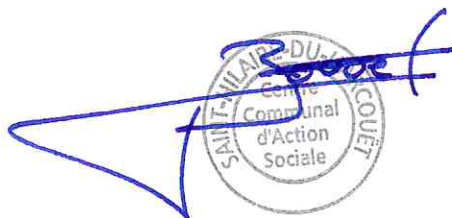
Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET
Le 05/01/2024

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Jacky BOUVET
Le Président



SYNDICAT MIXTE MANCHE NUMERIQUE
TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE
Année 2024
**CADRE D'EMPLOIS des INGENIEURS TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE d'ingénieur hors classe**

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2016-201 du 26/02/2016, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,
Vu la délibération N° 2018-018 en date du 16 février 2018 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 19/11/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/12/2021 au 30/11/2027,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'ingénieur hors classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
M. MAMMERI Rachid	ingénieur principal	ingénieur hors classe	par ancienneté	1	Conditions remplies à compter du 01/02/2024

Promouvables :

Nombre de femmes : 0
Nombres d'hommes : 2
Total : 2

Promus :

Nombre de femmes : 0
Nombres d'hommes : 1
Total : 1

Article 2 : Recours

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

**Fait à SAINT-LO
Le 08/03/2024**

Antoine DELAUNAY
Le Président

COMMUNAUTE DE COMMUNES COTE OUEST CENTRE MANCHE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2024

CADRE D'EMPLOIS des INGENIEURS TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE d'ingénieur principal

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2016-201 du 26/02/2016, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,
Vu la délibération en date du 12/07/2017 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 21/12/2023 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2029,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'ingénieur principal est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
M. SUGY Benjamin	ingénieur	ingénieur principal	par ancienneté	1	

Promouvables :

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

Total : 1

Promus :

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

Total : 1

Article 2 : Recours

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à LA HAYE
Le 12/02/2024

Par délégation du Président,
Par arrêté du 27/07/2020,
Le Vice-Président

Alain LECLERE

COMMUNAUTE DE COMMUNES COTE OUEST CENTRE MANCHE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2024

CADRE D'EMPLOIS des REDACTEURS TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE de rédacteur principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2012-924 du 30/07/2012, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,
Vu la délibération en date du 12/07/2017 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 21/12/2023 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2029,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de rédacteur principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme <i>VILDEY Florence</i>	rédacteur principal de 2ème classe	rédacteur principal de 1ère classe	par ancienneté	1	

Promouvables :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Promus :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Article 2 : Recours

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à LA HAYE
Le 12/02/2024

Par délégation du Président,
Par arrêté du 27/07/2020,
Le Vice-Président

Alain LECLERE

COMMUNE DE BEAUCHAMPS

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2024

**CADRE D'EMPLOIS des REDACTEURS TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE de rédacteur principal de 1ère classe**

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2012-924 du 30/07/2012, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,
Vu la délibération en date du 26/11/2015 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 27/05/2022 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2027,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de rédacteur principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme GOURDEL Brigitte	rédacteur principal de 2ème classe	rédacteur principal de 1ère classe	par ancienneté	1	

Promouvables :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1**Promus :**

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1**Article 2 : Recours**

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à BEAUCHAMPS
Le 06/03/2024

Jacques CANUET
Le Maire



COMMUNE DE LA MOUCHE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2024

**CADRE D'EMPLOIS des REDACTEURS TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE de rédacteur principal de 1ère classe**

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2012-924 du 30/07/2012, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,
Vu la délibération en date du 06/10/2022 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 13/12/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de rédacteur principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme GOURDEL Brigitte	rédacteur principal de 2ème classe	rédacteur principal de 1ère classe	par ancienneté	1	

Promouvables :

Nombre de femmes : 1
Nombres d'hommes : 0
Total : 1

Promus :

Nombre de femmes : 1
Nombres d'hommes : 0
Total : 1

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

**Fait à LA MOUCHE
Le 07/03/2024**

Marie-Claude CORBIN
Le Maire




COMMUNE DE LE LOREY

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2024

**CADRE D'EMPLOIS des REDACTEURS TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE de rédacteur principal de 1ère classe**

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2012-924 du 30/07/2012, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,
Vu la délibération en date du 05/06/2019 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2029,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de rédacteur principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
M. MONCEL Laurent	rédacteur principal de 2ème classe	rédacteur principal de 1ère classe	par ancienneté	1	

Promouvables :

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

Total : 1**Promus :**

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

Total : 1**Article 2 : Recours**

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à LE LOREY**Le 01/03/2024***Cachet et signature de l'autorité territoriale*

Michel SAVARY

Le Maire





ARRETE N ° 2024-661

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2024

CADRE D'EMPLOIS des RÉDACTEURS TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE de rédacteur principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2012-924 du 30/07/2012, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,
Vu la délibération en date du 31 mars 2021 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 31/03/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de rédacteur principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme BOURDEL Sophie	rédacteur principal de 2ème classe	rédacteur principal de 1ère classe	par ancienneté	1	

Promouvables :		Promus :	
Nombre de femmes :	2	Nombre de	
femmes :	1		
Nombres d'hommes :	0	Nombres	
d'hommes :	0		
Total :	2	Total :	1

Article 2 : Recours

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SAINT-LO
Le 20/02/2024

Franck ESNOUF
Le Président

VILLE DE SAINT-SAUVEUR-VILLAGES

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2024

**CADRE D'EMPLOIS des REDACTEURS TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE de rédacteur principal de 1ère classe**

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2012-924 du 30/07/2012, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,
Vu la délibération en date du 02/07/2019 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 18/01/2022 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de rédacteur principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
M. MONCEL Laurent	rédacteur principal de 2ème classe	rédacteur principal de 1ère classe	par ancienneté	1	

Promouvables :

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

Total : 1**Promus :**

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

Total : 1**Article 2 : Recours**

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SAINT-SAUVEUR-VILLAGES**Le 01/03/2024***Cachet et signature de l'autorité territoriale*

Aurélie GIGAN

Le Maire




TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2024

CADRE D'EMPLOIS des REDACTEURS TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE de rédacteur principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2012-924 du 30/07/2012, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,
Vu la délibération en date du 01/03/2024 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 21/12/2020 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de rédacteur principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme NICOLEAU Manuela	rédacteur	rédacteur principal de 2ème classe	par ancienneté	1	

Promouvables :

Nombre de femmes : 2
Nombres d'hommes : 0
Total : 2

Promus :

Nombre de femmes : 1
Nombres d'hommes : 0
Total : 1

Article 2 : Recours

La Présidente informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à LA HAGUE

Le - 4 MARS 2024

Manuela MAHIER

La Présidente



VILLE DE BOURGVALLEES

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2024

CADRE D'EMPLOIS des REDACTEURS TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE de rédacteur principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2012-924 du 30/07/2012, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,
Vu la délibération en date du 19 mars 2019 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 26/07/2023 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2028,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de rédacteur principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme LE MOIGNE Géraldine	rédacteur	rédacteur principal de 2ème classe	par ancienneté	1	

Promouvables :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Promus :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

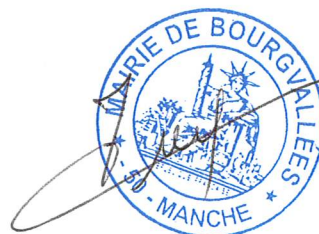
Fait à BOURGVALLEES

Le 21/02/2024

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Claude JAVALET

Le Maire



VILLE DE BRICQUEBEC-EN-COTENTIN

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2024

**CADRE D'EMPLOIS des REDACTEURS TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE de rédacteur principal de 2ème classe**

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2012-924 du 30/07/2012, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,
Vu la délibération en date du 13/04/2017 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 13/10/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de rédacteur principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme OLLIVIER-HEBERT Marielle	rédacteur	rédacteur principal de 2ème classe	par ancienneté	1	Conditions remplies à compter du 01/12/2024

Promouvables :

Nombre de femmes : 1
Nombres d'hommes : 0
Total : 1

Promus :

Nombre de femmes : 1
Nombres d'hommes : 0
Total : 1

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à BRICQUEBEC-EN-COTENTIN

Le 18/03/2024

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Denis LEFFER
Le Maire



VILLE DE SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2024

**CADRE D'EMPLOIS des ANIMATEURS TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE d'animateur principal de 1ère classe**

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2011-558 du 20/05/2011, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux,
Vu la délibération en date du 26/09/2016 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 18/02/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2025,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'animateur principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme CANIOU Nadège	animateur principal de 2ème classe	animateur principal de 1ère classe	par ancienneté	1	

Promouvables :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Promus :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET

Le 19/01/2024

Le Maire,



Jacky BOUVET

VILLE DE DONVILLE-LES-BAINS

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2024

CADRE D'EMPLOIS des ASSISTANTS DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES
pour l'accès au GRADE d'assistant de conservation principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2011-1642 du 23/11/2011, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques,
Vu la délibération en date du 23 janvier 2017 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 03/06/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'assistant de conservation principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme LEMETAYER Aurélie	assistant de conservation principal de 2ème classe	assistant de conservation principal de 1ère classe	après examen professionnel	1	

Promouvables :

Nombre de femmes : 1
Nombres d'hommes : 0
Total : 1

Promus :

Nombre de femmes : 1
Nombres d'hommes : 0
Total : 1

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à DONVILLE-LES-BAINS

Le 15/02/2024

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Par délégation
Gaëlle FAGNEN L'Adjoint au Maire
Le Maire Denis BERTIN



VILLE DE LA HAGUE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE
Année 2024

CADRE D'EMPLOIS des ASSISTANTS TERRITORIAUX D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE
pour l'accès au GRADE d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2012-437 du 29/03/2012, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique,
Vu la délibération en date du 20/02/2024 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 24/12/2020 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
M. CORBET Stanislas	assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	par ancienneté	1	

Promouvables :

Nombre de femmes : 0
Nombres d'hommes : 1
Total : 1

Promus :

Nombre de femmes : 0
Nombres d'hommes : 1
Total : 1

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à LA HAGUE

Le 27/02/2024

Manuela MAHIER

Le Maire



Tél. 02 33 01 53 33 - Fax. 02 33 01 93 48

Courriel courrier@lahague.com - Site www.lahague.com

Toute correspondance devra être adressée impersonnellement à :

Mme le maire de La Hague

8 rue des Tohagues - B.P. 217 - Beaumont-Hague 50442 LA HAGUE Cedex

SAINT-LO AGGLO

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE**Année 2024****CADRE D'EMPLOIS des EDUCATEURS TERRITORIAUX DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES****pour l'accès au GRADE d'éducateur des APS principal de 1ère classe**

Vu le code général de la fonction publique,
 Vu le décret n°2011-605 du 30/05/2011, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives,
 Vu la délibération en date du 21/06/2021 fixant les quotas d'avancement de grade,
 Vu l'arrêté en date du 14/04/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'éducateur des APS principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
M. DAVENET Thierry	éducateur des APS principal de 2ème classe	éducateur des APS principal de 1ère classe	par ancienneté	1	

Promouvables :

Nombre de femmes : 2

Nombres d'hommes : 3

Total : 5**Promus :**

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

Total : 1**Article 2 : Recours**

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SAINT-LO**Le 06/03/2024**

Le Président

Fabrice LEMAZURIER

SAINT-LO AGGLO

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE**Année 2024****CADRE D'EMPLOIS des EDUCATEURS TERRITORIAUX DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES
pour l'accès au GRADE d'éducateur des APS principal de 2ème classe**

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2011-605 du 30/05/2011, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives,
Vu la délibération en date du 21/06/2021 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 14/04/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'éducateur des APS principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
M. LEMOIGNE Brice	éducateur des APS	éducateur des APS principal de 2ème classe	par ancienneté	1	

Promouvables :

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 3

Total : 3**Promus :**

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

Total : 1**Article 2 : Recours**

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SAINT-LO
Le 06/03/2024

Le Président

Fabrice LEMAZURIER

VILLE DE CARENTAN-LES-MARAIS

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2024

**CADRE D'EMPLOIS des TECHNICIENS TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE de Technicien principal de 1ère classe**

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2010-1357 du 09/11/2010, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,
Vu la délibération en date du 16/10/2019 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 22/07/2022 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/08/2022 au 31/07/2028,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de technicien principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
M. MARTIN Raphaël	technicien principal de 2ème classe	technicien principal de 1ère classe	par ancienneté	1	

Promouvables :

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

Total : 1

Promus :

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

Total : 1

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à CARENTAN-LES-MARAIS

Le 15/03/2024

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Jean-Pierre LHONNEUR

Le Maire

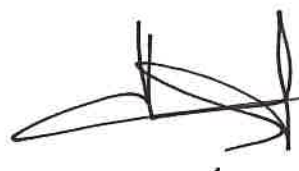




TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2024

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
Vu la délibération en date du 12/07/2017 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 21/12/2023 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2029,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme NICOLLE Aurore	adjoint administratif territorial	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	1	
Mme LECAPLAIN Sandrine	adjoint administratif territorial	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	2	

Promouvables :

Nombre de femmes : 2

Nombres d'hommes : 0

Total : 2

Promus :

Nombre de femmes : 2

Nombres d'hommes : 0

Total : 2

Article 2 : Recours

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à LA HAYE

Le 12/02/2024

Par délégation du Président,

Par arrêté du 27/07/2020,

Le Vice-Président

Alain LECLERE

COMMUNE DE CROLLON

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE**Année 2024****CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE de adjoint administratif territorial principal de 1ère classe**

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
Vu la délibération en date du 30/10/2023 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 27/10/2023 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2028,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de adjoint administratif territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme DUBREIL Carine	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	Agent intercommunal : CROLLON (12h/35h) et SAINT-LAURENT-DE-TERREGATTE (24h30/35h)

Promouvables :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1**Promus :**

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1**Article 2 : Recours**

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à CROLLON**Le 01/03/2024***Cachet et signature de l'autorité territoriale*Noël BOUVIER
Le Maire

COMMUNE DE GENETS

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2024

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE de adjoint administratif territorial principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
Vu la délibération en date du 6/08/2008 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 22/12/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de adjoint administratif territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme PINEAU Laëtitia	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	

Promouvables :

Nombre de femmes : 1
Nombres d'hommes : 0
Total : 1

Promus :

Nombre de femmes : 1
Nombres d'hommes : 0
Total : 1

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à GENETS

Le 20/02/2024

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Catherine BRUNAUD-RHYN

Le Maire



COMMUNE DE MONTMARTIN-SUR-MER

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE**Année 2024****CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE de adjoint administratif territorial principal de 1ère classe**

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
Vu la délibération en date du 30 octobre 2012 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 21/10/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de adjoint administratif territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme THUILLET-THOMASSE Annie	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	
Mme LAURENCE Clarisse	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	2	

Promouvables :

Nombre de femmes : 3

Nombres d'hommes : 0

Total : 3**Promus :**

Nombre de femmes : 2

Nombres d'hommes : 0

Total : 2**Article 2 : Recours**

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à MONTMARTIN-SUR-MER**Le 20/02/2024**

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Bruno QUÉSNEL
Le Maire

COMMUNE DE NOUAINVILLE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2024

**CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe**

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
Vu la délibération en date du 03/12/2013 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 24/06/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme VASSELIN Valérie	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	

Promouvables :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1**Promus :**

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1**Article 2 : Recours**

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

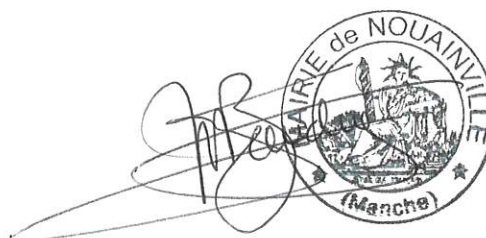
Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à NOUAINVILLE**Le 21/02/2024***Cachet et signature de l'autorité territoriale*

Jean-Marc BAUDRY

Le Maire



Département de la Manche
Canton de Pont-Hébert
COMMUNE DE SAINT-CLAIR-SUR-L'ELLE
50680 République Française
N° 06/24

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2024

CADRE D'EMPLOIS des **ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX** pour l'accès au **GRADE** de adjoint administratif territorial principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
Vu la délibération en date du 05/07/2018 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 22/09/2023 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 06/06/2023 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
<i>Mme GODIN Milène</i>	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	Conditions remplies à compter du 17/02/2024

Promouvables :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Promus :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

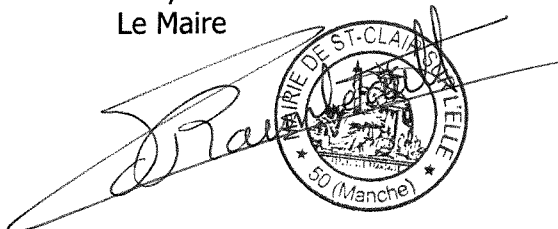
Fait à SAINT-CLAIR-SUR-L'ELLE

Le 19/02/2024

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Maryvonne RAIMBEAULT

Le Maire



COMMUNE DE SAINT-LAURENT-DE-TERREGATTE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2024

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE de adjoint administratif territorial principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
Vu la délibération en date du ~~21/04/2013~~ fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 17/07/2023 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2028,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de adjoint administratif territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme DUBREIL Carine	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	Agent intercommunal : CROLLON (12h/35h) et SAINT-LAURENT-DE-TERREGATTE (24h30/35h)

Promouvables :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Promus :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SAINT-LAURENT-DE-TERREGATTE

Le 22/02/2024

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Loïc BAILLEUL

Le Maire



SAINT-LO AGGLO

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE**Année 2024****CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe**

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
Vu la délibération en date du 21/06/2021 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 14/04/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme MAUMINOT Tiphaine	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	Conditions remplies à compter du 01/07/2024

Promouvables :

Nombre de femmes : 2

Nombres d'hommes : 0

Total : 2**Promus :**

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1**Article 2 : Recours**

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SAINT-LO**Le 06/03/2024**

Le Président,

Fabrice LEMAZURIER



VB/2024-753

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2024

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE de adjoint administratif territorial principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
Vu la délibération en date du 31/03/2021 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 31/03/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme BOITARD Sophie	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	Conditions remplies à compter du 01/05/2024
Mme PUISNEY BELLINI Françoise	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	2	Conditions remplies à compter du 01/07/2024

Promouvables :

Nombre de femmes : 2
Nombres d'hommes : 0
Total : 2

Promus :

Nombre de femmes : 2
Nombres d'hommes : 0
Total : 2

Article 2 : Recours

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SAINT-LO
Le 05/03/2024

Franck ESNOUF
Le Président



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CAMPING DE DONVILLE-LES-BAINS – GRANVILLE

ARRETE N ° 2024 03 20 01

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE
Année 2024

**CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe**

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
Vu la délibération en date du 11 juillet 2007 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 28/09/2022 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2027,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme BLONDEL Sandrine	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	

Promouvables :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Promus :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Article 2 : Recours

La Présidente informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à DONVILLE-LES-BAINS

Le 22/03/2024

et signature de l'autorité territoriale



Gaëlle FAGNEN
La Présidente

SYNDICAT MIXTE DU PNR DES MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2024

**CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE de adjoint administratif territorial principal de 1ère classe**

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
Vu la délibération en date du 26/06/2007 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 31/12/2023 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de adjoint administratif territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme LAMBERTON Roselyne	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	

Promouvables :

Nombre de femmes : 2

Nombres d'hommes : 0

Total : 2**Promus :**

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1**Article 2 : Recours**

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à CARENTAN LES MARAIS**Le 26/03/2024***Cachet et signature de l'autorité territoriale*

Benoît FIDELIN

Le Président

PARC NATUREL REGIONAL DES MARAIS
DU COTENTIN ET DU BESSIN
3 Village Ponts d'Ouve D 107 137
Saint-Côme-du-Mont
50500 CARENTAN-LES-MARAIS
Tél. 02 33 71 61 90 - info@parc-cotentin-bessin.fr

VILLE DE BOURGVALLEES

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2024

CADRE D'EMPLOIS des **ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX** pour l'accès au **GRADE** de **adjoint administratif territorial principal de 1ère classe**

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
Vu la délibération en date du 19 mars 2019 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 26/07/2023 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2028,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de adjoint administratif territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme NICOLLE Françoise	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	Conditions remplies à compter du 01/07/2024

Promouvables :

Nombre de femmes : 2

Nombres d'hommes : 0

Total : 2

Promus :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à BOURGVALLEES

Le 21/02/2024

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Claude JAVALET

Le Maire



VILLE DE CARENTAN-LES-MARAIS

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2024

**CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE de adjoint administratif territorial principal de 1ère classe**

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
Vu la délibération en date du 16/10/2019. fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 22/07/2022 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/08/2022 au 31/07/2028,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de adjoint administratif territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme FAUNY Karine	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	Conditions remplies à compter du 01/12/2024

Promouvables :

Nombre de femmes : 2

Nombres d'hommes : 0

Total : 2

Promus :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.



Fait à CARENTAN-LES-MARAIS

Le 15/03/2024

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Jean-Pierre LHONNEUR

Le Maire

VILLE DE CREANCES

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE**Année 2024****CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe**

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
Vu la délibération en date du 16/03/2021 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 16/03/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme SAINT-LO Laëtita	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	Conditions remplies à compter du 01/06/2024

Promouvables :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Promus :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à CREANCES

Le 08/03/2024

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Henri LEMOIGNE
Le Maire

VILLE DE LA HAGUE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2024

**CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe**

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
Vu la délibération en date du 20/02/2024 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 24/12/2020 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme REVERT Fabienne	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	
Mme WITTEMBERG Michelle	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	2	
Mme DUBOST Agnès	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	3	Conditions remplies à compter du 01/03/2024
Mme POIRIER Annie	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	4	Conditions remplies à compter du 01/03/2024

Promouvables :

Nombre de femmes : 4

Nombre d'hommes : 0

Total : 4

Promus :

Nombre de femmes : 4

Nombre d'hommes : 0

Total : 4

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à LA HAGUE

Le 27/02/2024

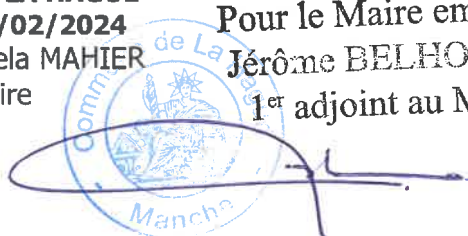
Manuela MAHIER

Le Maire

Pour le Maire empêché

Jérôme BELHOMME

1^{er} adjoint au Maire



Tél. 02 33 01 53 33 - Fax. 02 33 01 93 48

Courriel courrier@lahague.com - Site www.lahague.fr

Toute correspondance devra être adressée impersonnellement à :

M. ou Mme le maire de La Hague

8 rue des Tohagues - B.P. 217 - Beaumont-Hague 50442 LA HAGUE Cedex

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2024

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
Vu la délibération en date du 12/07/2017 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 21/12/2023 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2029,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme AUGUSTE Nadia	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	
Mme LECONTE Virginie	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	2	

Promouvables :

Nombre de femmes : 2

Nombres d'hommes : 0

Total : 2

Promus :

Nombre de femmes : 2

Nombres d'hommes : 0

Total : 2

Article 2 : Recours

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à LA HAYE

Le 12/02/2024

Par délégation du Président,

Par arrêté du 27/07/2020,

Le Vice-Président

Alain LECLERE



COMMUNE DE QUETTEHOU

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE
Année 2024**CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX**
pour l'accès au GRADE de adjoint administratif territorial principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
Vu la délibération en date du 24/06/2019 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 08/06/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de adjoint administratif territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme BLAIZOT Linda	adjoint administratif territorial	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	1	
Mme FAGARD Valérie	adjoint administratif territorial	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	2	Conditions remplies à compter du 01/06/2024

Promouvables :

Nombre de femmes : 2

Nombres d'hommes : 0

Total : 2**Promus :**

Nombre de femmes : 2

Nombres d'hommes : 0

Total : 2**Article 2 : Recours**

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à QUETTEHOU**Le 17/01/2024***Cachet et signature de l'autorité territoriale*

André LEFEVRE

Le Maire





COMMUNE DE SOTTEVAST

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2024

**CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE de adjoint administratif territorial principal de 2ème classe**

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
Vu la délibération en date du 14/04/2008 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 10/03/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme COISPEL Martine	adjoint administratif territorial	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	1	Conditions remplies à compter du 05/06/2024

Promouvables :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Promus :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SOTTEVAST

Le 22/02/2024

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Jean-Pierre TOLLEMER

Le Maire



SAINT-LO AGGLO

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE**Année 2024****CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe**

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
Vu la délibération en date du 21/06/2021 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 14/04/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme HAREL Sandrine	adjoint administratif territorial	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	1	Conditions remplies à compter du 01/05/2024

Promouvables :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1**Promus :**

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1**Article 2 : Recours**

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SAINT-LO**Le 06/03/2024**

Le Président

Fabrice LEMAZURIER



VB/2024-752

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2024

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE de adjoint administratif territorial principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
Vu la délibération en date du 31/03/2021 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 31/03/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme LAFITTE Caroline	adjoint administratif territorial	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	1	

Promouvables :

Nombre c femmes : 3
Nombres d'hommes : 0
Total : 3

Promus :

Nombre de femmes : 1
Nombres d'hommes : 0
Total : 1

Article 2 : Recours

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SAINT-LO
Le 05/03/2024

Franck ESNOUF
Le Président

VILLE DE SAINT-PAIR-SUR-MER

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE
Année 2024

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,
 Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
 Vu la délibération en date du 17/05/2013 fixant les quotas d'avancement de grade,
 Vu l'arrêté en date du 08/02/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme UNTRAU Colette	adjoint administratif territorial	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	1	Conditions remplies à compter du 04/12/2024

Promouvables :

Promus :

Nombre de femmes : 2	Nombre de femmes : 1
Nombres d'hommes : 0	Nombres d'hommes : 0
Total : 2	Total : 1

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SAINT-PAIR-SUR-MER

Le 27/03/2024

Cachet et signature de l'autorité territoriale
 Par déléguation,

Le DGS,

Nicolas LEFEBVRE



Annaïg LE JOSSIC

Le Maire

SAINT-LO AGGLO

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE**Année 2024****CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION
pour l'accès au GRADE d'adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe**

Vu le code général de la fonction publique,
 Vu le décret n°2006-1693 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation,
 Vu la délibération en date du 21/06/2021 fixant les quotas d'avancement de grade,
 Vu l'arrêté en date du 14/04/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
M. DANLOS Olivier	adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	par ancienneté	1	Conditions remplies à compter du 01/07/2024

Promouvables :

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

Total : 1**Promus :**

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

Total : 1**Article 2 : Recours**

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SAINT-LO
 Le 06/03/2024

Le Président

Fabrice LEMAZURIER

VILLE DE CARENTAN-LES-MARAIS

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE
Année 2024

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION
pour l'accès au GRADE de adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1693 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation,
Vu la délibération en date du 16/10/2019 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 22/07/2022 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/08/2022 au 31/07/2028,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme DUBOURG Angélique	adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	par ancienneté	1	Conditions remplies à compter du 01/12/2024

Promouvables :

Promus :

Nombre de femmes : 1

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 2

Total : 1

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à CARENTAN-LES-MARAIS

Le 15/03/2024

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Jean-Pierre LHONNEUR

Le Maire




COMMUNE NOUVELLE DE SAINT-JAMES



TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE ANNEE 2024

**CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION
pour l'accès au GRADE de adjoint territorial d'animation principal de 1^{ère} classe**

Le Maire,

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1693 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation,
Vu la délibération n° 2017 X 24 du 30 octobre 2017, fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté du 1^{er} juin 2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2026,

Arrête

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint territorial d'animation principal de 1^{ère} classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau
M. <i>DERSOIR Mickaël</i>	adjoint territorial d'animation principal de 2 ^{ème} classe	adjoint territorial d'animation principal de 1 ^{ère} classe	par ancienneté	1

Promouvables :

Nombre de femmes : 0

Nombre d'hommes : 1

Total : 1

Promus :

Nombre de femmes : 0

Nombre d'hommes : 1

Total : 1

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SAINT-JAMES, le 29 février 2024
Le Maire,

David JUQUIN



VILLE DE SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE**Année 2024****CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION
pour l'accès au GRADE de adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe**

Vu le code général de la fonction publique,
 Vu le décret n°2006-1693 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation,
 Vu la délibération en date du 30/10/2012 fixant les quotas d'avancement de grade,
 Vu l'arrêté en date du 09/03/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2024,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme ANJOT Sylvie	adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	par ancienneté	1	

Promouvables :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1**Promus :**

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1**Article 2 : Recours**

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE**Le 15/03/2024***Cachet et signature de l'autorité territoriale*

Eric BRIENS

Le Maire



COMMUNAUTE DE COMMUNES COTE OUEST CENTRE MANCHE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2024

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION pour l'accès au GRADE d'adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1693 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation,
Vu la délibération en date du 12/07/2017 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 21/12/2023 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2029,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme PETIT-ETIENNE Lucie	adjoint territorial d'animation	adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	par ancienneté	1	
Mme MARIE Aline	adjoint territorial d'animation	adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	par ancienneté	2	

Promouvables :

Nombre de femmes : 3

Nombres d'hommes : 0

Total : 3

Promus :

Nombre de femmes : 2

Nombres d'hommes : 0

Total : 2

Article 2 : Recours

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à LA HAYE

Le 12/02/2024

Par délégation du Président,

Par arrêté du 27/07/2020,

Le Vice-Président

Alain LECLERE

VILLE DE CARENTAN-LES-MARAIS

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2024

**CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION
pour l'accès au GRADE d'Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe**

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1693 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation,
Vu la délibération en date du 16/10/2019 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 22/07/2022 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/08/2022 au 31/07/2028,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
M. BIDOYEN Hervé	adjoint territorial d'animation	adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	par ancienneté	1	

Promouvables :		Promus :	
Nombre de femmes :	0	Nombre de femmes :	0
Nombres d'hommes :	1	Nombres d'hommes :	1
Total :	1	Total :	1

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

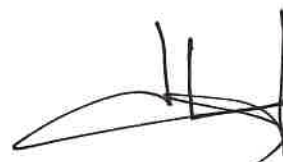
Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à CARENTAN-LES-MARAIS

Le 15/03/2024

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Jean-Pierre LHONNEUR
Le Maire




VILLE DE BRICQUEBEC-EN-COTENTIN

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2024

**CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TERRITORIAUX DU PATRIMOINE
pour l'accès au GRADE d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe**

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1692 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine,
Vu la délibération en date du 13/04/2017 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 13/10/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme LEMAITRE Stéphanie	adjoint territorial du patrimoine	adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	par ancienneté	1	

Promouvables :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Promus :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à BRICQUEBEC-EN-COTENTIN

Le 18/03/2024

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Denis LEFER
Le Maire



TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2024

CADRE D'EMPLOIS des AGENTS SOCIAUX TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE d'agent social principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°92-849 du 28/08/1992, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux,
Vu la délibération en date du 01/03/2024 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 21/12/2020 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'agent social principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme LAGOUTTE Véronique	agent social principal de 2ème classe	agent social principal de 1ère classe	par ancienneté	1	

Promouvables :

Nombre de femmes : 1
Nombres d'hommes : 0
Total : 1

Promus :

Nombre de femmes : 1
Nombres d'hommes : 0
Total : 1

Article 2 : Recours

La Présidente informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à LA HAGUE
Le - 4 MARS 2024
Manuela MAHIER
La Présidente



TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2024

CADRE D'EMPLOIS des AGENTS SOCIAUX TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE d'agent social principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°92-849 du 28/08/1992, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux,
Vu la délibération en date du 01/03/2024 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 21/12/2020 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'agent social principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme DELENTE Carole	agent social	agent social principal de 2ème classe	par ancienneté	1	
Mme MACEL Mélanie	agent social	agent social principal de 2ème classe	par ancienneté	2	Conditions remplies à compter du 01/03/2024

Promouvables :

Nombre de femmes : 2
Nombres d'hommes : 0
Total : 2

Promus :

Nombre de femmes : 2
Nombres d'hommes : 0
Total : 2

Article 2 : Recours

La Présidente informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à LA HAGUE

Le - 4 MARS 2024

Manuela MAHIÉ

La Présidente

Maison des Services Publics
1, place de la Mairie
B.P. 215
Beaumont-Hague
50442 LA HAGUE Cedex
Tel. 02 33 01 83 90
ccas@lahague.com



CCAS DES PIEUX

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2024

**CADRE D'EMPLOIS des AGENTS SOCIAUX TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE de agent social principal de 2ème classe**

Vu le code général de la fonction publique,
 Vu le décret n°92-849 du 28/08/1992, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux,
 Vu la délibération en date du 10 octobre 2018 fixant les quotas d'avancement de grade,
 Vu l'arrêté en date du 07/12/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2022 au 01/07/2027,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de agent social principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme BRISSET Amélie	agent social	agent social principal de 2ème classe	par ancienneté	1	
Mme TIREL Jocelyne	agent social	agent social principal de 2ème classe	par ancienneté	2	

Promouvables :

Nombre de femmes : 2

Nombres d'hommes : 0

Total : 2

Promus :

Nombre de femmes : 2

Nombres d'hommes : 0

Total : 2

Article 2 : Recours

La Présidente informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

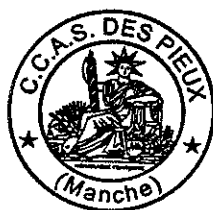
Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à LES PIEUX

Le 27/02/2024

Cachet et signature de l'autorité territoriale


 Catherine BIHEL
La Présidente

COMMUNE DE SAINT-AUBIN-DE-TERREGATTE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2024

CADRE D'EMPLOIS des AGENTS TERRITORIAUX SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES pour l'accès au GRADE d'agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°92-850 du 28/08/1992, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles,
Vu la délibération en date du 31/05/2007 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 26/02/2024 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2029,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme BRAULT Jacqueline	agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	par ancienneté	1	

Promouvables :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Promus :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SAINT-AUBIN-DE-TERREGATTE

Le 28/02/2024

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Christian MOREL
Le Maire

VILLE DE CARENTAN-LES-MARAIS

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2024

CADRE D'EMPLOIS des AGENTS TERRITORIAUX SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES pour l'accès au GRADE de agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°92-850 du 28/08/1992, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles,
Vu la délibération en date du 16/10/2019 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 22/07/2022 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/08/2022 au 31/07/2028,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme CHANTELOT Christine	agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	par ancienneté	1	

Promouvables :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Promus :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

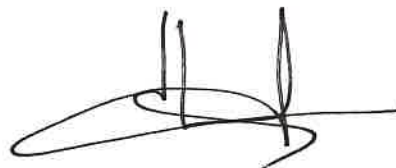
Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à CARENTAN-LES-MARAIS

Le 15/03/2024

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Jean-Pierre LHONNEUR
Le Maire




VILLE DE PONT-HEBERT

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE**Année 2024****CADRE D'EMPLOIS des AGENTS TERRITORIAUX SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES pour l'accès au GRADE de agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles**

Vu le code général de la fonction publique,
 Vu le décret n°92-850 du 28/08/1992, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles,
 Vu la délibération en date du 04/10/2022 fixant les quotas d'avancement de grade,
 Vu l'arrêté en date du 07/10/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme JACQUELIN Nathalie	agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	par ancienneté	1	Conditions remplies à compter du 12/02/2024

Promouvables :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1**Promus :**

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1**Article 2 : Recours**

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à PONT-HEBERT**Le 27/02/2024**

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Michel RICHOMME
Le Maire

CCAS DE LA HAGUE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2024

**CADRE D'EMPLOIS des AUXILIAIRES DE SOINS TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE d'auxiliaire de soins principal de 1ère classe**

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°92-866 du 28/08/1992, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des auxiliaires de soins territoriaux,
Vu la délibération en date du 01/03/2024 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 21/12/2020 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'auxiliaire de soins principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme DELABARE Justine	auxiliaire de soins principal de 2ème classe	auxiliaire de soins principal de 1ère classe	par ancienneté	1	

Promouvables :

Nombre de femmes : 1
Nombres d'hommes : 0
Total : 1

Promus :

Nombre de femmes : 1
Nombres d'hommes : 0
Total : 1

Article 2 : Recours

La Présidente informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à LA HAGUE
Le - 4 MARS 2024
Manuela MAHIER
La Présidente



TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2024

**CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe**

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
Vu la délibération en date du 12/07/2017 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 21/12/2023 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2029,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
<i>M. LORANT Philippe</i>	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	
<i>Mme LHOTELLIER Anne-Marie</i>	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	2	Agent intercommunal : COMMUNAUTE DE COMMUNES COTE OUEST CENTRE MANCHE (1h33/35h) et SYNDICAT SCOLAIRE DE FEUGERES - SAINT-MARTIN-D'AUBIGNY – MARCHESIEUX (30h/35h)
<i>M. SIMON Sébastien</i>	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	3	Agent intercommunal : COMMUNAUTE DE COMMUNES COTE OUEST CENTRE MANCHE (29h/35h) et GOUVILLE-SUR-MER (10h35h)

Promouvables :

Nombre de femmes : 2

Nombres d'hommes : 6

Total : 8

Promus :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 2

Total : 3

Article 2 : Recours

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à LA HAYE

Le 21/02/2024

Par délégation du Président,

Par arrêté du 27/07/2020,

Le Vice-Président

Alain LECLERE

COMMUNE DE BOURGUENOLLES

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2024

**CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE de adjoint technique territorial principal de 1ère classe**

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
Vu la délibération en date du 10/03/2016 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 19/12/2023 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2028,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de adjoint technique territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
M. HOUSSIN Eric	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	Agent intercommunal : BOURGUENOLLES (14h/35h), LA LANDE D'AIROU (15h30/35h) et LA TRINITE (10h/35h)

Promouvables :

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 2

Total : 2**Promus :**

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

Total : 1**Article 2 : Recours**

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à BOURGUENOLLES**Le 11/01/2024***Cachet et signature de l'autorité territoriale*

Daniel BIDEZ

Le Maire



COMMUNE DE BREVILLE-SUR-MER

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2024

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE de adjoint technique territorial principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
Vu la délibération en date du 26 juin 2008 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 09/06/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de adjoint technique territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
<i>M. COUEFFE Mickaël</i>	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	
<i>Mme GOURMELEN Patricia</i>	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	2	

Promouvables :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 1

Total : 2**Promus :**

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 1

Total : 2**Article 2 : Recours**

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à BREVILLE-SUR-MER

Le 01/02/2024

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Jacques BOUTOUYRIE

Le Maire

D/0



COMMUNE DE LA CHAISE-BAUDOUIN

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2024

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE de adjoint technique territorial principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
Vu la délibération en date du 07/07/2015 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 12/10/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de adjoint technique territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme LEPOTIER Véronique	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	

Promouvables :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Promus :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à LA CHAISE-BAUDOUIN
Le 19/02/2024

Thierry SADIMAN
Le Maire




COMMUNE DE LA LANDE-D'AIROU

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2024

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX pour l'accès au **GRADE** de **adjoint technique territorial principal de 1ère classe**

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
Vu la délibération n° 2018-05 en date du 29 janvier 2018 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 15/06/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de adjoint technique territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
M. HOUSSIN Eric	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	Agent intercommunal : BOURGUENOLLES (14h/35h), LA LANDE D'AIROU (15h30/35h) et LA TRINITE (10h/35h)

Promouvables :

Nombre de femmes : 0

Nombre d'hommes : 1

Total : 1

Promus :

Nombre de femmes : 0

Nombre d'hommes : 1

Total : 1

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à LA LANDE-D'AIROU

Le 15/01/2024

Cachet et signature de l'autorité territoriale



Christiane GRACI
Le Maire

COMMUNE DE LA TRINITE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2024

**CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe**

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
Vu la délibération en date du 19 février 2023 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 11/12/2023 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
M. HOUSSIN Eric	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	Agent intercommunal : BOURGUENOLLES (14h/35h), LA LANDE D'AIROU (15h30/35h) et LA TRINITE (10h/35h)

Promouvables :

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

Total : 1**Promus :**

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

Total : 1**Article 2 : Recours**

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à LA TRINITE

Le 15/01/2024

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Serge BOSSARD
Le Maire



ARRETE n° 16-2024

COMMUNE DE LE MONT-SAINT-MICHEL

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2024

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE d'adjoint technique principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints technique territoriaux,
Vu la délibération en date du 9 juin 2007 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 05/03/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme LERASLE Sylvie	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	Concours non rempli à compter du 1er mars 2024

Promouvables :

Nombre de femmes : 1
Nombres d'hommes : 0
Total : 1

Promus :

Nombre de femmes : 1
Nombres d'hommes : 0
Total : 1

Article 2 : Recours

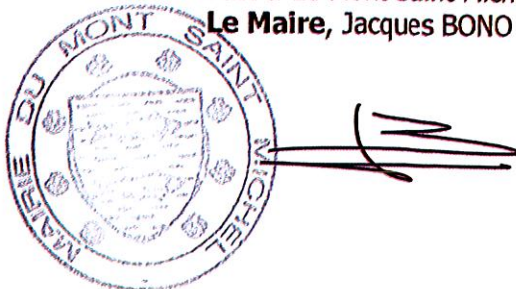
Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à Le Mont Saint Michel, le 20 février 2024

Le Maire, Jacques BONO





ARRETE N° P14 2024

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2024

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
Vu l'arrêté en date du 30/06/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
<i>Mme LEPREVOST Patricia</i>	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	Conditions remplies à compter du 01/04/2024

Promouvables :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Promus :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à LES MOITIERS-D'ALLONNE
Le 26/02/2024

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Michèle SONILHAC
Le Maire



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

ARRÊTÉ N°108/2024

COMMUNE DE MARTINVAST

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2024

**CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe**

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
Vu la délibération en date du 30/03/2016 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 08/03/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme LECERF Marie-Christine	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	

Promouvables :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Promus :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à MARTINVAST

Le 06/02/2024

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Jacky MARIE

Le Maire



COMMUNE DE SAINT-AUBIN-DE-TERREGATTE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2024

CADRE D'EMPLOIS des **ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX** pour l'accès au **GRADE d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe**

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
Vu la délibération en date du 27 octobre 2011 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 26/02/2024 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2029,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de adjoint technique territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme BUNEL Véronique	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	

Promouvables :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Promus :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SAINT-AUBIN-DE-TERREGATTE

Le 28/02/2024

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Christian MOREL
Le Maire



COMMUNE DE SAINT-LAURENT-DE-TERREGATTE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE**Année 2024****CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE de adjoint technique territorial principal de 1ère classe**

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
Vu la délibération en date du 21/02/2013 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 17/07/2023 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2028,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de adjoint technique territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme GAUTIER Annick	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	

Promouvables :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1**Promus :**

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1**Article 2 : Recours**

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SAINT-LAURENT-DE-TERREGATTE**Le 22/02/2024***Cachet et signature de l'autorité territoriale*

Loïc BAILLEUL

Le Maire



COMMUNE DE SAINT-PIERRE-EGLISE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2024

**CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE de adjoint technique territorial principal de 1ère classe**

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
Vu la délibération en date du 17 décembre 2018 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 12/10/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de adjoint technique territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
M. VALLOGNES Jean-Louis	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	Conditions remplies à compter du 01/04/2024

Promouvables :

Nombre de femmes : 0
Nombres d'hommes : 2
Total : 2

Promus :

Nombre de femmes : 0
Nombres d'hommes : 1
Total : 1

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SAINT-PIERRE-EGLISE


Le 27/02/2024

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Daniel DENIS

Le Maire

Le Maire,
Daniel DENIS





ARRETE N ° 2024-058

COMMUNE DE SAINT-PLANCHERS

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2024

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
Vu la délibération en date du 05 mai 2015. fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 08/03/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme <i>REBILLON Catherine</i>	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	

Promouvables :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Promus :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SAINT-PLANCHERS

Le 22/03/2024

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Alain QUESNEL
Le Maire



COMMUNE DE TOLLEVAST

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE
Année 2024

**CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe**

Vu le code général de la fonction publique,
 Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
 Vu la délibération en date du 29 octobre 2014 fixant les quotas d'avancement de grade,
 Vu l'arrêté en date du 08/03/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
<i>M. MARJO David</i>	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	

Promouvables :

Nombre de femmes : 0
 Nombres d'hommes : 1
Total : 1

Promus :

Nombre de femmes : 0
 Nombres d'hommes : 1
Total : 1

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

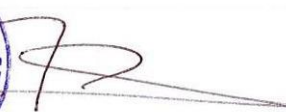
Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à TOLLEVAST

Le 01/02/2024

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Stéphane BARBE
 Le Maire

SAINT-LO AGGLO

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE**Année 2024****CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe**

Vu le code général de la fonction publique,
 Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
 Vu la délibération en date du 21/06/2021 fixant les quotas d'avancement de grade,
 Vu l'arrêté en date du 14/04/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
<i>M. ENGUERRAND Benoît</i>	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	Conditions remplies à compter du 01/07/2024

Promouvables :

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 2

Total : 2**Promus :**

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

Total : 1**Article 2 : Recours**

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SAINT-LO**Le 06/03/2024**

Le Président

Fabrice LEMAZURIER



VB/2024-754

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2024

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE de adjoint technique territorial principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
Vu la délibération en date du 31/03/2021 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 31/03/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
M. LEBRETON Sebastien	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	
M. QUESNEL Anthony	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	2	

Promouvables :		Promus :	
Nombre de femmes :	0	Nombre de femmes :	0
Nombres d'hommes :	2	Nombres d'hommes :	2
Total :	2	Total :	2

Article 2 : Recours

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SAINT-LO
Le 05/03/2024

Franck ESNOUF
Le Président

SYNDICAT SCOLAIRE DE FEUGERES - SAINT-MARTIN-D'AUBIGNY - MARCHESIEUX

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2024

**CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE de adjoint technique territorial principal de 1ère classe**

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
Vu la délibération en date du 13/12/2023 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 08/12/2023 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2028,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de adjoint technique territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme LHOTELLIER Anne-Marie	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	Agent intercommunal : COMMUNAUTE DE COMMUNES COTE OUEST CENTRE MANCHE (1h33/35h) et SYNDICAT SCOLAIRE DE FEUGERES - SAINT-MARTIN-D'AUBIGNY - MARCHESIEUX (30h/35h)

Promouvables :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1**Promus :**

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1**Article 2 : Recours**

La Présidente informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SAINT-MARTIN-D'AUBIGNY
Le 23/02/2024

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Christine COMPÈRE
La Présidente

SYNDICAT AFFAIRES SCOLAIRES
FEUGERES-MARCHESIEUX
ST-MARTIN D'AUBIGNY
8 Village de l'Eglise
50190 ST-MARTIN D'AUBIGNY

VILLE DE BOURGVALLEES

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE
Année 2024

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE de adjoint technique territorial principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
Vu la délibération en date du 19 mars 2019 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 26/07/2023 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2028,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de adjoint technique territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme CHARDINNE Bernadette	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	Conditions remplies à compter 01/07/2024

Promouvables :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Promus :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

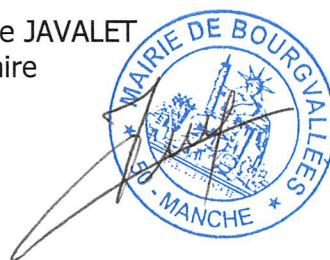
Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à BOURGVALLEES

Le 22/02/2024

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Claude JAVALET
Le Maire



VILLE DE BRICQUEBEC-EN-COTENTIN

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2024

**CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe**

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
Vu la délibération en date du 13/04/2017 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 13/10/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
<i>M. LABBE Sébastien</i>	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	Conditions remplies à compter du 01/08/2024

Promouvables :

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

Total : 1

Promus :

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

Total : 1

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à BRICQUEBEC-EN-COTENTIN

Le 18/03/2024

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Denis LEFER
Le Maire



VILLE DE CARENTAN-LES-MARAIS

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2024

**CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE d'Adjoint technique territorial principal de 1ère classe**

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
Vu la délibération en date du 16/10/2019 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 22/07/2022 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/08/2022 au 31/07/2028,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint technique territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
<i>M. GILLES Christophe</i>	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	
<i>Mme MONTIGNY Madeleine</i>	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	2	
<i>M. PASQUETTE Gilles</i>	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	3	
<i>M. LELANDAIS Olivier</i>	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	4	Conditions remplies à compter du 01/12/2024
<i>M. LEPETIT William</i>	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	5	Conditions remplies à compter du 01/12/2024

Promouvables :

Nombre de femmes : 3

Nombres d'hommes : 5

Total : 8

Promus :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 4

Total : 5

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à CARENTAN-LES-MARAIS

Le 15/03/2024

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Jean-Pierre LHONNEUR
Le Maire




VILLE DE CREANCES

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE
Année 2024
**CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe**

Vu le code général de la fonction publique,
 Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
 Vu la délibération en date du 16/03/2021 fixant les quotas d'avancement de grade,
 Vu l'arrêté en date du 16/03/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme FREMOND Nathalie	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	Conditions remplies à compter du 01/06/2024
M. DAGUTS Sylvain	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	2	Conditions remplies à compter du 21/10/2024

Promouvables :

Nombre de femmes : 2
 Nombres d'hommes : 1
 Total : 3

Promus :

Nombre de femmes : 1
 Nombres d'hommes : 1
 Total : 2

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à CREANCES
Le 08/03/2024
Cachet et signature de l'autorité territoriale

 Henri LEMOIGNE
 Le Maire


VILLE DE GOUVILLE-SUR-MER

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2024

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE de adjoint technique territorial principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
Vu la délibération en date du fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 29/06/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de adjoint technique territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
<i>M. SIMON Sébastien</i>	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	Agent intercommunal : COMMUNAUTE DE COMMUNES COTE OUEST CENTRE MANCHE (29h/35h) et GOUVILLE-SUR-MER (10h35h)
<i>Mme JAMES Nathalie</i>	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	2	

Promouvables :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 3

Total : 4

Promus :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 1

Total : 2

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à GOUVILLE-SUR-MER

Le 19/02/2024

Cachet et signature de l'autorité territoriale

François LEGRAS
Le Maire



VILLE DE LES PIEUX

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE
Année 2024

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
Vu la délibération en date du 27 septembre 2007 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 07/12/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
<i>M. DEVISME David</i>	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	
<i>M. MIGNOT David</i>	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	2	

Promouvables :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 2

Total : 3

Promus :

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 2

Total : 2

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

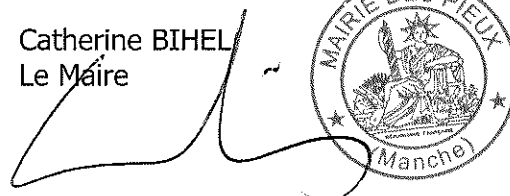
Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à LES PIEUX

Le 26/02/2024

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Catherine BIHEL
Le Maire





VILLE DE PÉRIERS

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2024

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE de adjoint technique territorial principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
Vu la délibération en date du 29.11.2010 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 13/06/2022 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de adjoint technique territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme BOISLORET Martine	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	
Mme FELIX Pascale	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	2	

Promouvables :

Nombre de femmes : 3
Nombres d'hommes : 1
Total : 4

Promus :

Nombre de femmes : 2
Nombres d'hommes : 0
Total : 2

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à PÉRIERS
Le 22/02/2024

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Gabriel DAUBE
Le Maire



VILLE DE PONT-HEBERT

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2024

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE de adjoint technique territorial principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
Vu la délibération en date du 04/10/2022 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 07/10/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de adjoint technique territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
M. JOUIN Bruno	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	

Promouvables :

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 2

Total : 2

Promus :

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

Total : 1

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à PONT-HEBERT

Le 27/02/2024

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Michel RICHOMME
Le Maire



VILLE DE SAINTE-MERE-EGLISE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2024

**CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE de adjoint technique territorial principal de 1ère classe**

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
Vu la délibération en date du 22/12/2019 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 04/06/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
<i>M. CATHERINE Jacky</i>	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	
<i>Mme PIOT Méline</i>	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	2	
<i>Mme SOREL Aurélie</i>	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	3	

Promouvables :

Nombre de femmes : 2
Nombres d'hommes : 1
Total : 3

Promus :

Nombre de femmes : 2
Nombres d'hommes : 1
Total : 3

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SAINTE-MERE-EGLISE

Le 15/03/2024

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Alain HOLLEY
Le Maire



TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2024

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
Vu la délibération en date du 26/09/2016 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 18/02/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2025,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
M. OLIVIER Jean-Pierre	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	
Mme JULIENNE Marie	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	2	Conditions remplies à compter du 01/04/2024
M. CHEVALLIER Christophe	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	3	Conditions remplies à compter du 18/05/2024
Mme COUETTE Rose	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	4	Conditions remplies à compter du 01/09/2024

Promouvables :

Nombre de femmes : 2

Nombres d'hommes : 2

Total : 4

Promus :

Nombre de femmes : 2

Nombres d'hommes : 2

Total : 4

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET

Le 11/01/2024

Le Maire-Adjoint,



Mikaëlle SEGUIN

VILLE DE SAINT-PAIR-SUR-MER

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE
Année 2024

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,
 Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
 Vu la délibération en date du 17/05/2013 fixant les quotas d'avancement de grade,
 Vu l'arrêté en date du 08/02/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme BLONDIAUX Patricia	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	
Mme MITHOUARD Séverine	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	2	

Promouvables :		Promus :	
Nombre de femmes : 2		Nombre de femmes : 2	
Nombres d'hommes : 0		Nombres d'hommes : 0	
Total : 2		Total : 2	

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SAINT-PAIR-SUR-MER
 Le 27/03/2024
 Cachet et signature de l'autorité territoriale
 Par délégation
 Le DGS,
 Nicolas LEFEBVRE



Annaig LE JOSSIC
 Le Maire

VILLE DE SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2024

CADRE D'EMPLOIS des **ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX** pour l'accès au **GRADE** de adjoint technique territorial principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
Vu la délibération en date du 30/10/2012 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 09/03/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2024,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme LAISNE Marie-Claude	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	

Promouvables :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 1

Total : 2

Promus :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE

Le 15/03/2024

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Eric BRIENS

Le Maire



TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2024

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
Vu la délibération en date du 12/07/2017 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 21/12/2023 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2029,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
<i>M. BELLEE Nicolas</i>	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	1	
<i>M. LEMESLE Olivier</i>	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	2	
<i>Mme DUREL Angélique</i>	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	3	

Promouvables :

Nombre de femmes : 2

Nombres d'hommes : 5

Total : 7

Promus :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 2

Total : 3

Article 2 : Recours

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à LA HAYE
Le 12/02/2024

Par délégation du Président,
Par arrêté du 27/07/2020,
Le Vice-Président

Alain LECLERE

COMMUNE DE BAUDRE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2024

**CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE de adjoint technique territorial principal de 2ème classe**

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
Vu la délibération en date du fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 29/09/2023 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de adjoint technique territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
M. <i>LEBARBIER Jérôme</i>	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	1	Conditions remplies à compter du 15/03/2024

Promouvables :

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

Total : 1**Promus :**

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

Total : 1**Article 2 : Recours**

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à BAUDRE**Le 27/02/2024***Cachet et signature de l'autorité territoriale*

Daniel JORET

Le Maire



COMMUNE DE BLOSVILLE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2024

**CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe**

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
Vu la délibération en date du 30/05/2023 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 09/05/2023 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2028,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
M. EUDES Michel	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	1	Agent intercommunal : BLOSVILLE (14h22/35h), CARENTAN-LES-MARAIS (14h30/35h) et SAINTE-MERE-EGLISE (4h/35h)

Promouvables :

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

Total : 1**Promus :**

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

Total : 1**Article 2 : Recours**

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à BLOSVILLE**Le 18/03/2024***Cachet et signature de l'autorité territoriale*Adolphe MOUCHEL
Le Maire

COMMUNE DE CAROLLES

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2024

**CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe**

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
Vu la délibération en date du 12 juillet 2007 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 10/06/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme CALVIER Marie-Angé	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	1	

Promouvables :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Promus :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à CAROLLES

Le 27/03/2024

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Miloud MANSOUR

Le Maire



TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2024

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE de : adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe

Le Maire de la COMMUNE DE MONTFARVILLE,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu la délibération n° 2023 10 044 en date du 16/10/2023 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté n° 2023 4.0 014 en date du 16/10/2023 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2028,

ARRÊTÉ

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de : adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe, est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
M. HOUCARD Philippe	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	1	

Promouvables :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 2

Total : 3

Promus :

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

Total : 1

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à MONTFARVILLE

Le 12/02/2024

Cachet et signature de l'autorité territoriale



Le Maire,


Jean-Marie ROCQUES.

COMMUNE DE MONTMARTIN-SUR-MER

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE**Année 2024****CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE de adjoint technique territorial principal de 2ème classe**

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
Vu la délibération en date du 30 octobre 2012 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 21/10/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de adjoint technique territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
M. LEFRANT Jérémy	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	1	

Promouvables :

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 2

Total : 2**Promus :**

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

Total : 1**Article 2 : Recours**

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à MONTMARTIN-SUR-MER**Le 20/02/2024***Cachet et signature de l'autorité territoriale*

Bruno QUESNEL

Le Maire



COMMUNE DE NOUAINVILLE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2024

**CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe**

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
Vu la délibération en date du 03/12/2013 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 24/06/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de adjoint technique territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme COSNEFROY Brigitte	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	1	

Promouvables :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1**Promus :**

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1**Article 2 : Recours**

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

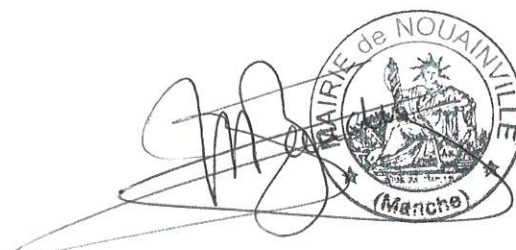
Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à NOUAINVILLE**Le 21/02/2024***Cachet et signature de l'autorité territoriale*

Jean-Marc BAUDRY

Le Maire



COMMUNE DE RAUVILLE-LA-PLACE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2024

**CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE de adjoint technique territorial principal de 2ème classe**

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
Vu la délibération en date du 2013-01-01 du 20/02/2013 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 05/12/2023 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2028,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
M. BELLEE Dominique	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	1	

Promouvables :

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

Total : 1**Promus :**

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

Total : 1**Article 2 : Recours**

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à RAUVILLE-LA-PLACE**Le 11/03/2024***Cachet et signature de l'autorité territoriale*

Christian FAUDEMÉR

Le Maire



COMMUNE DE SAINT-LAURENT-DE-TERREGATTE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2024

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE de adjoint technique territorial principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
Vu la délibération en date du 21/09/2023 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 17/07/2023 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2028,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de adjoint technique territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme RENOUF Laurence	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	1	
Mme BOITTIN Patricia	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	2	

Promouvables :

Nombre de femmes : 3

Nombres d'hommes : 0

Total : 3

Promus :

Nombre de femmes : 2

Nombres d'hommes : 0

Total : 2

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SAINT-LAURENT-DE-TERREGATTE
Le 22/02/2024

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Loïc BAILLEUL
Le Maire





ARRETE N °2024- 057 -

COMMUNE DE SAINT-PLANCHERS

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2024

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
Vu la délibération en date du 05 mai 2015 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 08/03/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
M. POIRIER Benjamin	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	1	Conditions remplies à compter du 01/11/2024

Promouvables :

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

Total : 1

Promus :

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

Total : 1

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SAINT-PLANCHERS

Le 22/03/2024

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Alain QUESNEL
Le Maire



COMMUNE DE TOLLEVAST

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2024

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
Vu la délibération en date du 29 octobre 2014 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 08/03/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme LEREVEREND Nathalie	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	1	
Mme BUNOUST Lina	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	2	Conditions remplies à compter du 14/12/2024

Promouvables :

Nombre de femmes : 2

Nombres d'hommes : 0

Total : 2

Promus :

Nombre de femmes : 2

Nombres d'hommes : 0

Total : 2

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à TOLLEVAST

Le 01/02/2024

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Stéphane BARBE

Le Maire



SAINT-LO AGGLO

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE**Année 2024****CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe**

Vu le code général de la fonction publique,
 Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
 Vu la délibération en date du 21/06/2021 fixant les quotas d'avancement de grade,
 Vu l'arrêté en date du 14/04/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
M. RAULT Matthieu	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	1	
M. JOUIN Johann	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	2	Conditions remplies à compter du 01/11/2024

Promouvables :

Nombre de femmes : 3

Nombres d'hommes : 2

Total : 5**Promus :**

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 2

Total : 2**Article 2 : Recours**

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SAINT-LO**Le 06/03/2024**

Le Président

Fabrice LEMAZURIER



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT ET D'ENTRETIEN DE LA SIENNE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2024

**CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe**

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois d'adjoints techniques territoriaux,
Vu la délibération en date du 02 octobre 2007 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté N° 008 2024 en date du 28/02/2024 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
M. MONTAGNE Romain	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	1	

Promouvables :

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

Total : 1

Promus :

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

Total : 1

Article 2 : Recours

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à GAVRAY-SUR-SIENNE

Le 28/02/2024

Stéphane VILLAESPESA



Syndicat Intercommunal
d'Aménagement et d'Entretien
de la Sienna

Stéphane Villaespesa
Le Président

VILLE DE BRICQUEBEC-EN-COTENTIN

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2024

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE de adjoint technique territorial principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
Vu la délibération en date du 13/04/2017 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 13/10/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme CATHERINE Séverine	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	1	
Mme GUESDON Chantal	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	2	
Mme LEHUBY Nelly	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	3	Conditions remplies à compter du 04/09/2024

Promouvables :

Nombre de femmes : 4
Nombres d'hommes : 0
Total : 4

Promus :

Nombre de femmes : 3
Nombres d'hommes : 0
Total : 3

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à BRICQUEBEC-EN-COTENTIN
Le 18/03/2024

Cachet et signature de l'autorité territoriale



VILLE DE CARENTAN-LES-MARAIS

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE
Année 2024

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE d' Adjoint technique territorial principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
Vu la délibération en date du 16/10/2019 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 22/07/2022 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/08/2022 au 31/07/2028,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
M. MASSIER Dylan	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	1	
M. ROBERT Jérôme	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	2	
M. EUDES Michel	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	3	Agent intercommunal : BLOSVILLE (14h22/35h), CARENTAN-LES-MARAIS (14h30/35h) et SAINTE-MERE-EGLISE (4h/35h)

Promouvables :

Nombre de femmes : 5

Nombres d'hommes : 8

Total : 13

Promus :

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 3

Total : 3

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à CARENTAN-LES-MARAIS

Le 15/03/2024

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Jean-Pierre LHONNEUR
Le Maire




VILLE DE GOUVILLE-SUR-MER

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE**Année 2024****CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE de adjoint technique territorial principal de 2ème classe**

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
Vu la délibération en date du fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 29/06/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de adjoint technique territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
M. LUCAS Bertrand	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	1	Conditions remplies à compter du 01/06/2024

Promouvables :

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 2

Total : 2**Promus :**

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

Total : 1**Article 2 : Recours**

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à GOUVILLE-SUR-MER**Le 19/02/2024***Cachet et signature de l'autorité territoriale*François LEGRAS
Le Maire

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE
Année 2024
**CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe**

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
Vu la délibération en date du 20/02/2024 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 24/12/2020 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme MOREL Margaux	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	1	
Mme LEPARMENTIER Laure	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	2	
M. LEBLED Sébastien	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	3	
Mme LEMARQUAND Nadine	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	4	Conditions remplies à compter du 25/02/2024
Mme RUEN Nathalie	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	5	Conditions remplies à compter du 01/03/2024

Promouvables :

Nombre de femmes : 4
Nombres d'hommes : 2
Total : 6

Promus :

Nombre de femmes : 4
Nombres d'hommes : 1
Total : 5

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à LA HAGUE
Le 27/02/2024
Manuela MAHIER
Le Maire
Pour le Maire empêché
Jérôme BELHOMME
1^{er} adjoint au Maire

Tél. 02 33 01 53 33 - Fax. 02 33 01 93 48

Courriel courrier@lahague.com - Site www.lahague.fr

Toute correspondance devra être adressée impersonnellement à :

M. ou Mme le maire de La Hague

8 rue des Tohagues - B.P. 217 - Beaumont-Hague 50442 LA HAGUE Cedex



VILLE DE PONT-HEBERT

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2024

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE de adjoint technique territorial principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
Vu la délibération en date du 04/10/2022 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 07/10/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de adjoint technique territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme LECAUCHOIS Florence	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	1	

Promouvables :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Promus :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à PONT-HEBERT

Le 27/02/2024

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Michel RICHOMME
Le Maire



VILLE DE SAINTE-MERE-EGLISE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2024

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE de adjoint technique territorial principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
Vu la délibération en date du 22/12/2019 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 04/06/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
<i>M. LE BRUMAN François</i>	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	1	
<i>M. EUDES Michel</i>	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	2	Agent intercommunal : BLOSVILLE (14h22/35h), CARENTAN-LES-MARAIS (14h30/35h) et SAINTE-MERE-EGLISE (4h/35h)

Promouvables :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 2

Total : 3

Promus :

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 2

Total : 2

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SAINTE-MERE-EGLISE

Le 15/03/2024

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Alain HOLLEY
Le Maire



COMMUNE NOUVELLE DE SAINT-JAMES



TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE ANNEE 2024

**CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE de adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe**

Le Maire,

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
Vu la délibération n° 2017 X 24 du 30 octobre 2017, fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté du 1^{er} juin 2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2026,

Arrête

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau
Mme DONFRONT Valérie	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	par ancienneté	1

Promouvables :

Nombre de femmes : 2

Nombres d'hommes : 2

Total : 4

Promus :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SAINT-JAMES, le 29 février 2024
Le Maire,

David JUQUIN



VILLE DE SAINT-JEAN-D'ELLE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2024

**CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe**

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
Vu la délibération en date du 14/12/2017 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 14/12/2023 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme CHOISY Reine-Marie	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	1	

Promouvables :

Nombre de femmes : 1
Nombres d'hommes : 0
Total : 1

Promus :

Nombre de femmes : 1
Nombres d'hommes : 0
Total : 1

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SAINT-JEAN-D'ELLE

Le 19/02/2024

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Le Maire

Marie-Pierre FAUVEL





VILLE DE SAINT-PAIR-SUR-MER

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE**Année 2024****CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe**

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
Vu la délibération en date du 17/05/2013 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 08/02/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
M. DUBOIS Claude	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	1	
M. VICLIN Olivier	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	2	

Promouvables :

Nombre de femmes : 1
Nombres d'hommes : 3
Total : 4

Promus :

Nombre de femmes : 0
Nombres d'hommes : 2
Total : 2

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SAINT-PAIR-SUR-MER

Le 27/03/2024

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Le DGS,

Nicolas LEFEBVRE

Annaig LE JOSSIC

Le Maire

VILLE DE SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE**Année 2024****CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE de adjoint technique territorial principal de 2ème classe**

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
Vu la délibération en date du 30/10/2012 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 09/03/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2024,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme HEBERT Brigitte	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	1	

Promouvables :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1**Promus :**

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1**Article 2 : Recours**

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE**Le 15/03/2024***Cachet et signature de l'autorité territoriale*

Eric BRIENS

Le Maire



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

ARRÊTÉ N°107/2024

COMMUNE DE MARTINVAST

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2024

**CADRE D'EMPLOIS des AGENTS DE MAÎTRISE TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE d'agent de maîtrise principal**

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°88-547 du 06/05/1988, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,
Vu la délibération en date du 30/03/2016 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 08/03/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'agent de maîtrise principal est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme LEPESQUEUX Sandra	agent de maîtrise	agent de maîtrise principal	par ancienneté	1	

Promouvables :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Promus :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

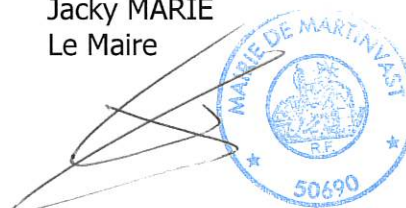
Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à MARTINVAST

Le 06/02/2024

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Jacky MARIE
Le Maire



VILLE DE LA HAGUE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE
Année 2024

CADRE D'EMPLOIS des AGENTS DE MAÎTRISE TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE d'agent de maîtrise principal

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°88-547 du 06/05/1988, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,
Vu la délibération en date du 20/02/2024 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 24/12/2020 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'agent de maîtrise principal est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
<i>M. LEVALLOIS Joachim</i>	agent de maîtrise	agent de maîtrise principal	par ancienneté	1	
<i>Mme LASSERRE Nathalie</i>	agent de maîtrise	agent de maîtrise principal	par ancienneté	2	
<i>Mme NOSTER Fabienne</i>	agent de maîtrise	agent de maîtrise principal	par ancienneté	3	
<i>M. BUISSON Cédric</i>	agent de maîtrise	agent de maîtrise principal	par ancienneté	4	
<i>Mme LEFAIX Lydie</i>	agent de maîtrise	agent de maîtrise principal	par ancienneté	5	
<i>M. FLAMBART Régis</i>	agent de maîtrise	agent de maîtrise principal	par ancienneté	6	Conditions remplies à compter du 01/10/2024
<i>M. LANGLOIS Alain</i>	agent de maîtrise	agent de maîtrise principal	par ancienneté	7	Conditions remplies à compter du 01/10/2024
<i>Mme HOCHET Sylvie</i>	agent de maîtrise	agent de maîtrise principal	par ancienneté	8	Conditions remplies à compter du 01/10/2024
<i>M. BESNARD Christophe</i>	agent de maîtrise	agent de maîtrise principal	par ancienneté	9	Conditions remplies à compter du 01/10/2024

Tél. 02 33 01 53 33 - Fax. 02 33 01 93 48

Courriel courrier@lahague.com - Site www.lahague.fr

Toute correspondance devra être adressée impersonnellement à :

M. ou Mme le maire de La Hague

8 rue des Tohagues - B.P. 217 - Beaumont-Hague 50442 LA HAGUE Cedex

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme ALET Sylvie	agent de maîtrise	agent de maîtrise principal	par ancienneté	10	Conditions remplies à compter du 01/10/2024
M. CAUVIN Joël	agent de maîtrise	agent de maîtrise principal	par ancienneté	11	Conditions remplies à compter du 01/10/2024
M. LAGOUTTE Lucien	agent de maîtrise	agent de maîtrise principal	par ancienneté	12	Conditions remplies à compter du 01/10/2024
Mme GOSSELIN-TROHEL Françoise	agent de maîtrise	agent de maîtrise principal	par ancienneté	13	Conditions remplies à compter du 01/10/2024
M. DELACOTTE Michel	agent de maîtrise	agent de maîtrise principal	par ancienneté	14	Conditions remplies à compter du 01/10/2024
Mme LABBEY Catherine	agent de maîtrise	agent de maîtrise principal	par ancienneté	15	Conditions remplies à compter du 01/10/2024

Promouvables :

Nombre de femmes : 10

Nombres d'hommes : 11

Total : 21

Promus :

Nombre de femmes : 7

Nombres d'hommes : 8

Total : 15

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à LA HAGUE
Le 27/02/2024
Manuela MAHIER
Le Maire

Pour le Maire empêché
Jérôme BELHOMME
1^{er} adjoint au Maire



VILLE DE SAINT-PAIR-SUR-MER

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE
Année 2024**CADRE D'EMPLOIS des AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX**
pour l'accès au GRADE d'agent de maîtrise principal

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°88-547 du 06/05/1988, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,
Vu la délibération en date du 17/05/2013 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 08/02/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'agent de maîtrise principal est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
M. HANQUEZ Guillaume	agent de maîtrise	agent de maîtrise principal	par ancienneté	1	
M. CHATEL David	agent de maîtrise	agent de maîtrise principal	par ancienneté	2	

Promouvables :

Nombre de femmes : 1
Nombres d'hommes : 4
Total : 5

Promus :

Nombre de femmes : 0
Nombres d'hommes : 2
Total : 2

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SAINT-PAIR-SUR-MER**Le 27/03/2024**

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Par délégation,
Le DGS,
Nicolas LEFEBVRE
Annaig LE JOSSIC
Le Maire